



PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 juillet 2018

COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD : PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN ET SUIVI DES TERRITOIRES

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires et Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement ont réuni jeudi 5 juillet les grandes fédérations et associations du secteur de l'hébergement et du logement, les associations d'élus partenaires ainsi que les administrations centrales concernées pour présenter les mesures détaillées du Plan Logement d'abord et faire le point sur le suivi des 24 territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.

Présenté le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une **réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile**. Il répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires. Cette nouvelle stratégie a pour ambition de **diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022**. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un **accès direct au logement** avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Depuis cette annonce, l'État a lancé le deuxième plan de prévention des expulsions locatives dans le but de limiter le recours au jugement et le nombre d'expulsions effectives, a inscrit la résorption des bidonvilles dans les stratégies territoriales par la circulaire du 25 janvier 2018, a déployé des moyens conséquents pour le logement des réfugiés et a renforcé, avec l'instruction du 4 juin, le dispositif d'intermédiation locative qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. En outre, 24 territoires (communes, intercommunalités ou départements) se sont engagés pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord et ont été réunis lors d'un premier "Club des territoires" le 6 juin dernier à Paris.

Le comité de pilotage tenu ce jeudi a permis de détailler la feuille de route de l'État avec **60 mesures** dont celles déjà mises en œuvre. Elles s'intègrent aux **16 priorités du plan** qui fixent un cadre d'action clair et cohérent. Parmi ces axes figurent la production de logements sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile, la mobilisation du parc privé à des fins sociales, le renforcement de l'accompagnement social vers et dans le logement, le développement d'une

approche globale liant insertion socio-professionnelle et accès au logement ainsi que le renforcement de la prévention des expulsions locatives.

Jacques Mézard a réaffirmé son engagement pour la lutte contre le sans-abrisme en orientant directement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable : « Le Plan Logement d'abord est une stratégie de long-terme. Il n'y a pas de solution miracle mais notre volonté d'agir est totale. C'est par une coopération régulière avec nos partenaires que nous atteindrons les objectifs fixés. »

CONTACT

Jordan CHEVREAU > 01.40.81.34.16 - 07.62.17.31.80
jordan.chevreau@developpement-durable.gouv.fr